

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Villars-sur-Glâne
p/a François Grangier
Route du Bugnon 22
1752 Villars-sur-Glâne

plr-vsg@bluewin.ch
www.plr-villars.ch

PDC Villars-sur-Glâne
p/a Mme Pascale Mottolini
Imp. Grangette 1
1752 Villars-sur-Glâne

pdc.vsg@gmail.com
www.pdc-vsg.ch

Vert'libéraux Villars-sur-Glâne
p/a Mme Irene Bernhard
1752 Villars-sur-Glâne

Irene.Bernhard@ebp.ch
http://fr.vertliberaux.ch

UDC Villars-sur-Glâne
p/a Marc Buntschu
Pérolles d'En-Haut 8
1752 Villars-sur-Glâne

mbun5@hotmail.com
www.udc-fr.ch

Villars-sur-Glâne, le 22 février 2017

Communiqué de presse

Les partis du centre-droit et de la droite villaroise déposent un referendum contre l'augmentation de la contribution immobilière de 2.5‰ à 3‰ dès le 1^{er} avril 2017.

Lors de la séance du Conseil général du 9 février dernier, ce dernier a décidé d'accepter par 25 voix, 18 contre et 1 abstention, l'augmentation de la contribution immobilière de 2.5‰ à 3‰. Les sections villaraises du PDC, du PLR, du PVL et de l'UDC s'opposent à cette hausse ne touchant qu'une frange de la population et demandent à ce que le peuple soit consulté.

Il y a 10 ans déjà, alors que la cote d'alerte de l'endettement communal était presque atteinte, la taxe immobilière a été augmentée de 1.5 à 2.5 ‰ pour parer à une hausse d'impôt obligatoire. Suite à une décision en novembre 2013 du Conseil d'Etat fribourgeois, les propriétaires ont vu les valeurs locatives et fiscales de leurs immeubles renchéries. Cette adaptation a eu pour conséquence une charge d'impôts supplémentaires pour les propriétaires, que ce soit au niveau communal, cantonal et fédéral.

Dans le cadre du budget 2017 et au motif en particulier de « mesure d'anticipation destinée à amortir le futur choc qui résultera de l'introduction de la réforme fiscale RIE III », le Conseil communal a décidé de proposer à nouveau le 9 février 2017 une hausse de la contribution immobilière et ce jusqu'à son maximum légal, soit 3 ‰. Ainsi, plutôt que d'envisager un véritable programme d'économies, exercice indispensable pour affronter le défi de la nouvelle fiscalité des entreprises, le Conseil communal a choisi de mettre à nouveau à contribution une seule catégorie de contribuables de Villars-sur-Glâne.

Le 12 février 2017, le peuple suisse refusait la RIE III, rendant ainsi caduque la mesure d'anticipation du Conseil communal. Il sied d'ajouter que les finances communales ne sont pas dans une situation critique et qu'avant d'envisager toute hausse de contribution et d'impôt, il est important d'entamer dès maintenant une analyse en profondeur du fonctionnement du ménage communal.

Conscients qu'une nouvelle version de la réforme de l'imposition des entreprises entrera en force dans les prochaines années, les partis villarais du centre-droit et de droite estiment cependant cette mesure précipitée et qu'un effort doit être entrepris de la part de toute la collectivité et non d'une seule tranche de la population, tranche qui a déjà largement participé, dans le passé, au redressement des finances communales.

En conclusion l'augmentation doit être gardée en réserve pour le jour où toutes les inconnues de l'équation RIE III bis seront définitivement dévoilées. Des mesures d'économie doivent être entreprises en priorité. **Le tabou n'est en effet pas une hausse d'impôt ou de taxe, mais bel et bien la réduction du train de vie luxueux de la commune de Villars-sur-Glâne.**

Avec les signataires de ce référendum, les partis susmentionnés demandent que l'augmentation de la contribution immobilière de 2.5 à 3‰ soit soumise au peuple villarais.

Contact:

François Grangier, chef groupe PLR-PVL, 079 348 26 43
Pascale Mottolini, présidente PDC Villars-sur-Glâne, 079 504 13 89
Irene Bernhard, présidente PVL Villars-sur-Glâne, 079 254 63 73
Marc Buntschu, chef délégation UDC, 079 129 14 18